
| Remboursement et ordonnance médicale

Les prestations d'ergothérapie effectuées sur la base d'une prescription médicale sont remboursées par les assurances maladie, accident, invalidité et militaire. Pour les interventions sans prescription médicale, les modalités de paiement doivent être réglées individuellement.

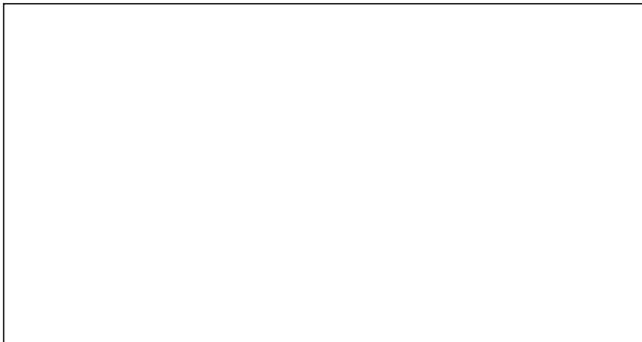
| Renseignements

Association Suisse des Ergothérapeutes

Postgasse 17 | Postfach 686 | CH-3000 Bern 8
T. +41 (0)31 313 88 44 | F. +41 (0)31 313 88 99
www.ergotherapie.ch | evs-ase@ergotherapie.ch

Les ergothérapeutes travaillent dans différents lieux tels que les hôpitaux de soins aigus, les services de réhabilitation, les cabinets d'ergothérapie indépendants, les institutions de long séjour ou les soins à domicile. Ils/elles travaillent également dans des écoles, des entreprises privées, ou dans d'autres lieux de la communauté.

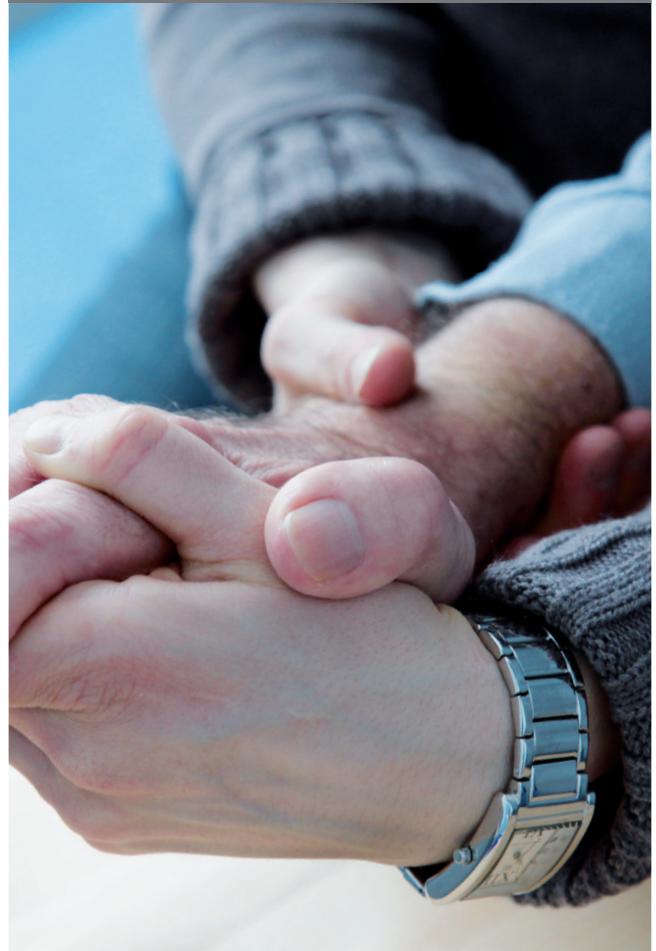
Des brochures séparées précisent leurs spécialités.



Photos : Edouard Rieben, Biel | Graphisme : piment.ch

L'ergothérapie

Association Suisse des Ergothérapeutes



L'ergothérapie est une profession centrée sur le développement et le maintien de la capacité d'agir des personnes. Elle contribue à l'amélioration de la santé et de la qualité de la vie. Elle facilite la participation à la société en permettant de prendre part aux activités quotidiennes.



| L'ergothérapie pour qui

L'ergothérapie soutient et accompagne les personnes, quel que soit leur âge, qui sont restreintes dans leur capacité d'action ou menacées par une telle limitation. La capacité d'agir de ces personnes peut être limitée suite à un accident, une maladie, des troubles du développement ou pour des raisons psychiques.



Les ergothérapeutes conseillent des personnes individuellement, mais également des proches, des groupes, des employeurs ou des institutions, notamment dans le cadre de la promotion de la santé et de la prévention.

| Ce qu'offre l'ergothérapie

- Accompagnement et soutien dans l'apprentissage ou le réapprentissage des activités de la vie quotidienne :
 - soins personnels (soins corporels, mobilité, gestion de d'affaires personnelles, etc.),
 - productivité (travail, ménage, école, etc.),
 - loisirs (hobbies, vie sociale, etc.).



- Instruction et soutien lors de l'entraînement des capacités physiques, cognitives, émotionnelles et sociales nécessaires aux activités quotidiennes.
- Évaluation de la capacité d'action de la personne dans les différents domaines de ses activités.
- Choix, développement et fabrication d'attelles, de moyens auxiliaires et d'adaptations (adaptation du logement, du poste de travail, d'objets du quotidien, etc.).
- Conseil à l'utilisateur, ses proches ou son réseau (par exemple l'employeur) visant le maintien et le développement de la capacité d'agir, mais aussi dans un but de promotion de la santé et de prévention.